

## **Déclaration commune de Casablanca**

### **sur la création d'un Réseau**

#### **Sud-Méditerranée des services nationaux d'inspections de la justice**

Dans le cadre du programme Sud IV, « Soutien régional à la consolidation des droits de l'homme, de l'État de droit et de la démocratie dans le sud de la Méditerranée », co-financé par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe et mis en œuvre par ce dernier, la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) du Conseil de l'Europe a organisé la première Conférence régionale Sud Méditerranée des services nationaux d'inspection de la justice en partenariat avec le conseil supérieur du pouvoir judiciaire du Royaume du Maroc et le Réseau Européen des services d'inspection de la justice (RESIJ) à Casablanca le 11 et 12 Mai 2022, avec la participation de cinq pays du nord d'Afrique et du Moyen Orient : le Royaume du Maroc, la République de Tunisie, la République Arabe d'Egypte, la République [du Liban], le Royaume Hachémite de Jordanie, la Palestine<sup>1\*</sup>, en présence de huit pays Européens : la France, l'Espagne, le Portugal, l'Italie, la Belgique, la Roumanie, la Bulgarie, ainsi que l'Albanie.

Après avoir passé en revue les expériences des pays participants et procédé à des échanges de vues sur l'organisation de leurs services nationaux d'inspection de la justice, leurs tâches, leurs domaines de travail et leurs relations avec diverses institutions actives dans le domaine de la justice, ainsi que les enjeux émergents pour l'avenir et les nouveaux rôles à jouer face à quelques défis auxquels est confrontée la justice dans les pays des deux rives de la Méditerranée, par exemple les litiges environnementaux ou le rôle de la justice dans la prise en charge des violences domestiques ou de genre, ou encore la problématique de la communication de la justice sur les réseaux sociaux.

Tenant compte du rôle essentiel des services nationaux d'inspections de la justice dans la consolidation de l'indépendance du pouvoir judiciaire en tant que pilier fondamental de l'Etat de droit, la moralisation du service public et le renforcement des valeurs d'intégrité, de transparence, de bonne gouvernance dans la gestion et l'administration ainsi que la corrélation entre la responsabilité et le fait de rendre des comptes,

Tenant compte de l'importance du travail collectif et de la nécessité d'une coordination efficace pour atteindre les objectifs fixés, les participants à la Conférence des pays arabes d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient :

1. Décident la mise en place d'un Réseau d'inspections de la justice pour les pays du sud de la Méditerranée à savoir le Maroc, la Tunisie, l'Egypte, la Jordanie et la Palestine \* ;
2. Soulignent l'importance croissante du rôle des inspections dans l'évaluation de l'efficacité de la justice et le rôle essentiel que cette contribution apporte au

---

<sup>1\*</sup> Cette dénomination ne saurait être interprétée comme une reconnaissance d'un État de Palestine et est sans préjudice de la position de chaque État membre du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne sur cette question.

renforcement de l'état de droit comme à l'amélioration de la confiance des citoyens dans la justice

3. Développent avec les réseaux similaires, les organisations internationales et régionales, des partenariats, des échanges, et des actions de formations communes et réciproques entre services d'inspection.
4. Décident que les missions de ce Réseau visent à développer la performance et d'accroître l'efficacité du travail des inspections en se fondant sur la coordination des travaux entre les services nationaux des inspections de la justice des Etats membres, afin de permettre l'accès à des expériences comparées, un échange de bonnes pratiques ;
5. Décident que ce Réseau doit constituer un espace de discussion et de coopération, cherchant à optimiser les moyens permettant l'amélioration de la qualité des pratiques, la promotion du rôle des inspections, le renforcement de leur position dans le système judiciaire, en tenant compte de la spécificité des systèmes de justice des États membres ;
6. Invitent les services d'inspection des autres pays sud-Méditerranéens de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient à rejoindre ce Réseau ;
7. Invitent les États membres et les partenaires nationaux et internationaux à soutenir les activités du Réseau.